

## BULLETIN D'ADHESION 2024

### Association Nationale des Arcs et des TECS

#### Cotisation pour 2024 : 30 €

La cotisation à l'Association Nationale des ARCs et des TECS (A.N.A.T.) permet de couvrir les frais de gestion de l'association et de la faire vivre. Avec votre adhésion, vous pouvez :

- Consulter le site internet **en libre accès** (<http://asso-anat.com>),
- Accès **exclusif** à l'espace de discussion (chat, blog) de l'ANAT sur what's app
- Avoir un accès **gratuit** aux webinars mensuels organisés par l'ANAT avec possibilité, pour les membres, d'intervenir dans le débat
- Avoir accès **gratuit** en avant première à des résultats d'enquêtes spécifiques
- Avoir une **réduction** aux Rencontres Nationales des ARCs et des TECS, qui se déroulent annuellement,
- Bénéficier, à la demande, d'un coaching personnalisé **gratuit** réalisé par un des dirigeants de l'Association.
- **Etre informé en priorité** par mailing des offres de stages ou d'emplois proposées par nos partenaires, avant qu'elles soient indiquées sur la communauté whats app de l'association.
- Participer à des groupes de travail afin de faire évoluer les métiers du monitoring.
- Accéder **gratuitement** à l'annuaire des membres de l'association.

**NOM** : ..... **Prénom** : .....  
Société : .....  
Fonction exercée : .....  
Adresse / Ville : .....  
Téléphone / Mobile : .....  
Messagerie électronique : .....

#### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (facultatif)

Adresse / Ville / CP : .....  
Téléphone : .....  
Messagerie électronique : .....

#### Règlement de la cotisation par virement uniquement

Compte bancaire de l'ANAT :  
IBAN FR 76 1027 8021 2700 0210 8920 141  
BIC CMCIFR2A

Fait à : ..... Le : ..... Signature : .....

Ce bulletin est à renvoyer complété à l'adresse mail suivante :

**babette.makpangou@yahoo.fr**

Association Nationale des ARCs et des TECS (A.N.A.T.)  
Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901 <http://asso-anat.com>